

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°8 (arrêté de promulgation du 4 novembre 1936),,,,,,.....

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 9 octobre 1936, relatif à la répression de l'usure dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies, autres que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, inséré au Journal officiel de la République française du 14 octobre 1936

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 9 octobre 1936 susvisé relatif à la répression de l'usure dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies autres que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

A. ANNET.